

2.12 Peut-on intégrer des caractéristiques environnementales directement dans l'objet du marché ?

Oui. Des caractéristiques environnementales peuvent être intégrées directement dans l'objet du marché à condition qu'elles soient définies de façon précise dans le corps du marché et notamment dans le cahier des charges du marché, s'agissant des marchés formalisés.